



Selon Carlos Tavares, le président du directoire de PSA, les exigences de l'Europe en matière de réduction des émissions de CO₂ dans l'automobile sont irréalistes et menacent les emplois. Oui, la transition risque d'être douloureuse, car on a démarré trop tard, on n'a pas été assez vite et les collaborations entre les parties concernées sont trop timides. Et accessoirement, le « passif carbone » d'Opel a peut-être été sous-estimé par PSA ([AI n° 270](#)). Du coup, deux axes d'action émergent : un relèvement des exigences contraignantes de la part des pouvoirs publics, comme semblent le comprendre les parlementaires britanniques sur un autre sujet (celui des déchets textiles) et une orientation massive des financements, comme le suggère la proposition de Green New Deal des démocrates américains.

CONTEXTES

Environnement, Royaume-Uni, textile

Des parlementaires britanniques veulent taxer la production de vêtements

Dans le monde, le nombre de personnes qui intègrent les classes moyennes progresse et la quantité de vêtements achetée chaque année par chacune de ces personnes augmente elle-même rapidement sous l'effet de certains phénomènes, comme la *fast fashion*. Ces deux facteurs produisent une accélération des impacts environnementaux générés par l'industrie de la mode. Un groupe de parlementaires britanniques (Environmental Audit Committee – EAC) issus de plusieurs partis politiques a publié le 19 février un [rapport](#) dans lequel **les impacts sociaux et environnementaux négatifs du secteur sont passés en revue**. Ce rapport souligne également que 300 000 tonnes de vêtements sont jetées chaque année et incinérées ou mises en décharge dans le pays et que **l'approche volontaire destinée à améliorer la durabilité du secteur de la mode est un échec**.

En conséquence, il préconise que le respect des objectifs du plan d'action pour des vêtements durables soit rendu obligatoire pour tous les détaillants dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 36 millions de livres sterling. Le document recommande également : un renforcement de la loi sur l'esclavage moderne ; l'instauration d'une loi sur le devoir de vigilance « *comme en France* » ; une implication des pouvoirs publics pour accélérer le recours au numérique, afin d'améliorer la traçabilité des approvisionnements ; une augmentation de la recherche pour disposer d'un panorama complet des impacts des différentes fibres ; une réforme de la fiscalité, de manière à récompenser les entreprises dont l'impact sur l'environnement serait moindre et pénaliser les autres ; l'instauration d'une taxe d'un penny par vêtement produit (qui pourrait être utilisée pour améliorer le système de collecte et de tri dans le pays) ; et l'intégration de cours de conception, création et raccommodage des vêtements, etc. dans les programmes scolaires.

Pollution, France, Royaume-Uni

Chacun à leur manière, Britanniques et Français veulent réduire les déchets en plastique

Le gouvernement britannique a lancé, le 18 février, une [consultation](#) sur **l'instauration d'une nouvelle taxe sur les emballages en plastique**. Cette taxe s'appliquerait aux producteurs d'emballages en plastique ne respectant pas un seuil minimal d'au moins 30 % de contenu recyclé à partir d'avril 2022. La consultation porte sur le champ d'application de la taxe, sur les entreprises qui devront l'acquitter et

sur la manière d'évaluer le contenu des matériaux à recycler. Selon un autre projet, les producteurs devraient également **payer la totalité du coût de recyclage ou d'élimination de leurs emballages en fin de vie**. Actuellement, ils ne supportent que 10 % du coût de traitement. Le gouvernement espère inciter les fabricants à trouver des solutions pour utiliser moins d'emballages et à opter pour des emballages plus faciles à recycler. Les industriels devraient également payer davantage lorsque les emballages sont plus difficiles et plus coûteux à recycler. Ces dispositifs devraient rapporter entre 800 millions et 1 milliard de livres, qui seraient affectées au recyclage et à l'élimination des déchets. Une troisième consultation porte sur la mise en place d'un système de consigne. La date limite a été fixée au 19 mai 2019 pour les trois consultations.

De son côté, **la France a choisi une voie plus libérale**. Le 21 février dernier, treize entreprises (distribution, agroalimentaire, cosmétique), trois ONG (Fondation Tara Expéditions, Fondation Ellen MacArthur, WWF France) et le ministère de la Transition écologique et solidaire ont signé un [pacte](#) selon lequel **les entreprises signataires s'engagent** notamment à : prendre des mesures pour éliminer les emballages en plastique problématiques ou inutiles – dont les acteurs établiront une liste – d'ici à 2025 (d'ici à 2022 pour le PVC) ; éco-concevoir les emballages pour les rendre réutilisables ou recyclables à 100 % d'ici à 2025 ; atteindre collectivement 60 % d'emballages plastiques effectivement recyclés d'ici à 2022 ; incorporer en moyenne 30 % de matières plastiques recyclées dans les emballages d'ici à 2025. **Les ONG auront pour mission de suivre** la progression des engagements et de s'assurer que les sociétés ne mènent pas des actions de lobbying allant à l'encontre de leurs engagements. **L'Etat, quant à lui, s'engage** à renforcer les filières de recyclage et à étudier la mise en œuvre de mécanismes financiers incitant à l'éco-conception. **D'autres associations critiquent ce plan** en soulignant qu'il ne s'adresse qu'aux entreprises signataires et qu'il ne prévoit aucun objectif chiffré de réduction des volumes d'emballages en plastique jetables utilisés. Leur progression pourrait neutraliser les effets positifs dus à l'incorporation de matière recyclée.

OUTILS, ANALYSES

Réputation, mines

L'acceptabilité est le principal risque dans le secteur des mines et métaux

Le secteur des mines et des métaux est exposé à plusieurs facteurs qui en font un domaine en profonde mutation. Le cabinet d'audit et de conseil EY a récemment dressé un [tour d'horizon](#) des dix principaux risques liés à ce secteur. Selon son analyse, **l'acceptabilité des projets et des opérations (*license to operate*) est désormais le risque n° 1**. Le cabinet a identifié plusieurs explications, parmi lesquelles on relève un accroissement des attentes et de la participation de la société, l'amplification des voix des minorités, les avancées technologiques (notamment du digital), une progression des attentes concernant une meilleure répartition de la valeur créée, une demande accrue en termes de transparence, une augmentation des risques de litiges... A vrai dire, ces causes existent depuis longtemps, mais elles prennent de fait de plus en plus d'importance.

Notation, France

Les agences de notation extra-financière challengées par les entreprises

Ce n'est pas la première fois que le monde patronal s'exprime sur la transparence et la qualité des services fournis par les agences de notation extra-financière. Cette fois, c'est l' Afep (Association française des entreprises privées), le Medef, le Cliff (l'association française des professionnels de la communication financière) et le C3D (Collège des directeurs de développement durable) qui se sont exprimés et ont [noté](#), sans concession, huit des principales agences (EcoVadis, CDP, FTSE, MSCI,

Oekom Research, RobecoSam, Sustainalytics, Vigeo Eiris). Afin d'améliorer le dialogue entre les organismes de notation extra-financière et les entreprises, **les quatre organisations ont également formulé plusieurs recommandations pour l'avenir**. Celles-ci portent sur l'indépendance entre les activités d'analyse et de notation des agences, la transparence et la stabilité des méthodologies de notation, les relations avec les émetteurs dans le processus d'évaluation, etc. Les organisations recommandent également à la Commission européenne de demander aux organismes de notation extra-financière de se doter d'un code de bonne conduite et lui suggèrent d'adopter un cadre juridique permettant d'imposer à ces organismes des exigences minimales en termes de transparence.

Un projet de certification (d'abord baptisé CSRR-QS, puis [Arista](#)) a été lancé au début des années 2000. A ce jour, son déploiement reste assez modeste. Les revendications formulées par les entreprises pourraient lui donner une deuxième jeunesse. **La société SustainAbility** a, de son côté, publié un [nouveau rapport](#) qui analyse le niveau de perception de la qualité et de l'utilité des travaux de notation réalisés par onze organisations d'évaluation extra-financière (les huit indiquées ci-dessus auxquelles il convient d'ajouter Bloomberg ESG Performance Score, Thomson Reuters ESG Scores, ISS Quality Score). La société a interrogé 319 professionnels dans les domaines liés à la durabilité (entreprises, ONG, chercheurs, gouvernements, etc.). La hiérarchie entre les agences est notablement différente de celle définie par le patronat français, mais on constate que des progrès sensibles ont été relevés depuis 2012, date de la première étude de ce type réalisée par SustainAbility.

Foncier, Afrique, agroalimentaire

Les investisseurs prennent insuffisamment en compte les différends fonciers dans leurs projets

La question de l'accès ou du maintien des populations sur leurs terres reste un enjeu majeur, d'une part parce qu'elle relève du respect des droits et des libertés et, d'autre part, parce que de nombreux experts estiment qu'il s'agit d'une des meilleures voies pour répondre aux défis alimentaires et environnementaux auxquels le monde contemporain doit faire face. Or, les réformes foncières se poursuivent à travers le monde, **sans pour autant résoudre totalement les conflits dus à l'utilisation des terres**. Ces derniers ont pour origine le développement de projets très divers : agroalimentaires, forestiers, hydroélectriques (barrages), miniers ou relatifs à des infrastructures (routières, ferrées, immobilières...). Le *think tank* Overseas Development Institute (ODI) et le cabinet britannique TMP Systems ont publié une [nouvelle étude](#) dans laquelle ils montrent que les différends entre investisseurs et populations locales liés à la revendication des terres et des ressources naturelles en Afrique se traduisent par des **situations « perdant-perdant » pour toutes les parties**. Ces conflits peuvent en effet entraîner pour les porteurs de projets (en particulier dans le secteur de l'agroalimentaire) des pertes financières considérables susceptibles d'aller jusqu'à la faillite. Le rapport attire l'attention sur le fait que les porteurs de projet intègrent insuffisamment cette dimension dans leur approche, par manque de temps ou par ignorance. **Il présente également un outil**, le Tenure Risk Tool (TRT), qui permet d'inclure dans les études de projet différents aspects essentiels : le consentement préalable, libre et éclairé des populations, des cartographies participatives, la conduite de processus dans le cadre des droits fonciers, l'établissement de mécanismes de résolution des plaintes...

ENGAGEMENT

Transparence, France

Des associations estiment que les plans de vigilance publiés sont insuffisants

En mars 2017, le législateur français intégrait dans le droit positif l'obligation, pour les entreprises qui emploient au moins 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés dans le monde, d'établir et de mettre en

œuvre de manière effective un plan de vigilance concernant les risques et les atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la sécurité et à la santé, résultant de leurs activités, de celles de leurs filiales et des sous-traitants et fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation commerciale établie. Ce plan et le compte-rendu de sa mise en œuvre doivent figurer dans le rapport de gestion. Le 21 février dernier, plusieurs associations françaises de défense de l'environnement, des droits humains et de solidarité internationale ont analysé **les plans de vigilance édités par quatre-vingts sociétés concernées par la loi**. Dans leur [rapport](#) sous-titré « Année 1 : les entreprises doivent mieux faire », les auteurs passent en revue de manière détaillée les nombreuses déficiences relevées dans la documentation disponible. Elles analysent plus particulièrement **cinq secteurs d'activité** (extraction, armement, agroalimentaire, banques, habillement). Les conclusions du rapport rejoignent les constats formulés par d'autres organisations, et notamment ceux énoncés par CFIE-conseil dans son analyse annuelle des informations sociales et environnementales contenues dans les rapports de gestion des entreprises françaises.

Climat, hydrocarbures

Les bonus des dirigeants des compagnies pétrolières favorisent la croissance des énergies fossiles

Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, des coalitions d'investisseurs financiers commencent à demander aux sociétés pétrolières d'intégrer dans le bonus de leurs dirigeants des incitations financières liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais dans une [étude récente](#), l'association Carbon Tracker montre qu'en pratique, **les sociétés continuent à privilégier, dans la part variable de leurs dirigeants, l'augmentation de la production d'hydrocarbures et/ou le niveau des réserves**. En l'occurrence, sur les 38 compagnies étudiées, l'organisation considère que 92 % d'entre elles incluaient, en 2017, dans la politique de rémunération de leurs dirigeants des critères liés à la production d'hydrocarbures, aux niveaux des réserves ou aux deux. En 2018, une seule société, l'entreprise américaine Diamondback Energy, ne disposait pas de critère d'incitation basé sur la croissance. Par ailleurs, Carbon Tracker relève que 9 compagnies seulement ont commencé à avoir des critères relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou au changement climatique : 1 compagnie américaine (sur un total étudié de 20), 2 canadiennes (sur un total de 6), 6 européennes (sur 8) et aucune australienne (sur 4).

Impact des biens et services, Etats-Unis, TIC

Des salariés de Microsoft s'opposent à un contrat avec l'armée américaine

Le 20 novembre dernier, Microsoft a conclu avec l'armée américaine un contrat de près de 480 millions de dollars pour la fourniture de 100 000 casques intégrant la technologie de réalité augmentée sur la base de son modèle HoloLens, jusqu'alors destiné au domaine civil. Le produit final, baptisé **Integrated Visual Augmentation System (IVAS)**, sera amélioré dans le cadre de ce contrat. Ces systèmes permettront « *d'augmenter la létalité en améliorant les capacités de détection et de décision et de s'engager avant l'ennemi* ». Considérant que ces systèmes sont destinés à aider à tuer des gens, plus de 250 salariés (à ce jour) ont signé une lettre ouverte adressée au président de Microsoft, Satya Nadella, et à son directeur des affaires juridiques (Brad Smith). Ils y soulignent qu'ils n'ont « *pas signé pour tuer* » et demandent à la direction du groupe d'annuler le contrat IVAS avec l'armée, d'arrêter de développer toute technologie d'armement et de rédiger des directives éthiques plus strictes. **La direction du groupe a indiqué qu'elle maintiendra néanmoins le contrat** en précisant que ces technologies servent à protéger les libertés et que les employés qui émettront le souhait de ne pas travailler sur les lunettes HoloLens pourront être affectés à d'autres projets. Comme l'a montré une affaire récente impliquant Google – le controversé projet Maven ([voir IE](#)) –, cet épisode indique que les salariés qui intègrent la

finalité de l'entreprise dans le choix de leur carrière professionnelle sont de plus en plus nombreux, que ce qui touche les nouvelles technologies comporte des risques sociétaux importants et que le management de ces sociétés intègre peu ou prou ces nouvelles exigences.

ENTREPRISES

Accès aux biens, France, Maroc, agroalimentaire

Danone révèle les effets de la campagne de boycott contre sa filiale marocaine

Dans un communiqué de presse du 19 février portant sur ses résultats annuels de l'année 2018, Danone donne des précisions sur les effets que la [campagne de boycott](#) déclenchée au Maroc en avril 2018 contre sa filiale Centrale Danone, en réaction contre « *la cherté de la vie* », a eu sur ses comptes. L'entreprise indique que cette campagne a généré une baisse des ventes de 178 millions d'euros par rapport à 2017, une diminution non négligeable du résultat opérationnel courant de 43 millions d'euros (soit 1,2 % du résultat opérationnel total du groupe) et une dépréciation exceptionnelle de Centrale Danone de 662 millions d'euros. Si les appels au boycott ont rarement des conséquences visibles et immédiates sur les ventes, ce cas montre qu'elles peuvent être substantielles lorsque les consommateurs établissent un lien entre les pratiques d'une entreprise et leur situation personnelle, en l'occurrence un prix des produits de première nécessité trop élevé.

Santé, France, Philippines, pharmacie

Négligence et hâte excessive dans l'homologation du Dengvaxia de Sanofi aux Philippines

L'annonce faite par Sanofi Pasteur en mai 2014 du succès du premier test d'efficacité de phase III pour son candidat vaccin contre la dengue (Dengvaxia) avait suscité de grands espoirs. Mais depuis, plusieurs études ont montré les **effets indésirables et les dangers** potentiels d'une administration du vaccin à mauvais escient ([voir IE](#)). Et depuis la fin de 2017, le torchon brûle entre le laboratoire pharmaceutique français et les autorités philippines qui lui avaient demandé d'organiser le retrait du Dengvaxia du marché et avaient ouvert plusieurs enquêtes. Le 1^{er} mars dernier, le ministère philippin de la Justice a annoncé que **six responsables de Sanofi Pasteur ainsi que quatorze responsables actuels ou passés des services de santé philippins allaient être inculpés** dans l'enquête sur le décès de dix enfants ayant reçu le vaccin. Le ministère a invoqué un « *manque inexcusable de précaution et de prévoyance* » ayant entraîné la mort, du fait d'irrégularités et d'erreurs dans la mise en œuvre du programme de vaccination. Il a également relevé que le gouvernement avait enregistré et acheté le Dengvaxia avec une hâte excessive. Même si Sanofi récuse les accusations, cette affaire diminue les chances que le Dengvaxia puisse répondre aux ambitions placées par la direction dans ce produit lors de son lancement.

Rémunérations, France, équipements électriques

Schneider Electric annonce que 75 % de ses salariés sont couverts par sa politique familiale

La question de la rémunération du travail est un aspect primordial de la responsabilité élargie des entreprises. Cette problématique est encore peu cernée et elle reste, le plus souvent, abordée à travers la question de l'écart entre les rémunérations les plus basses et les plus élevées au sein d'un groupe, entre le salaire des hommes et celui des femmes ou à propos du salaire de subsistance. Mais elle devrait aussi systématiquement inclure **le thème des revenus de remplacement et des pensions de retraite**, à tout le moins pour savoir s'ils sont satisfaisants dans tous les pays d'implantation d'un groupe et pour tous ses salariés. Il s'agit, en effet, de préoccupations majeures, en particulier pour les bas salaires dans les pays où le système de protection sociale est peu développé. Quelques sociétés ont pris la mesure de

l'enjeu, dont Schneider Electric qui a annoncé, le 26 septembre 2017, le déploiement d'une politique de congés familiaux sur tous les continents (*Global Family Leave Policy*). **Celle-ci permettra progressivement à tous les salariés de bénéficier, au minimum, d'un congé payé** de 12 semaines en faveur du parent principal en cas de naissance (biologique ou adoption), de 2 semaines pour le conjoint (marié ou non, de même sexe ou non), de 1 semaine pour prendre soin d'un proche gravement malade ou en cas de décès d'un proche. Le 14 février dernier, lors de la présentation des résultats du *Schneider Sustainability Impact 2018-2020*, le groupe a annoncé que 75 % de ses collaborateurs dans le monde étaient déjà couverts par cette nouvelle politique. Reste que certaines entreprises vont encore plus loin : Microsoft a annoncé le 30 août 2018 qu'il allait aider ses fournisseurs américains à mettre en place un congé parental pour leurs salariés ([IE n° 286](#)).

Biodiversité, climat, France, hydrocarbures

Total échoue dans sa campagne d'exploration pétrolière au large de la Guyane

Le 7 décembre 2018, l'agence environnementale brésilienne Ibama a définitivement rejeté le projet d'exploration pétrolière du groupe Total à l'embouchure du fleuve Amazone ([IE n° 292](#)), les études d'impact menées par la compagnie française n'ayant pas convaincu l'agence de l'innocuité de son projet sur la biodiversité sous-marine. Mais selon l'association Greenpeace, **les côtes guyanaises abritent les mêmes formations que l'exceptionnel récif corallien** situé au large des côtes brésiliennes. Le 11 décembre 2018, puis le 17 décembre, plusieurs associations ont donc déposé des recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise contre l'Etat français afin d'obtenir l'annulation des autorisations de forage sur le permis de Guyane Maritime, accordées à Total par le préfet de Guyane le 22 octobre dernier, et ce bien que l'enquête publique réalisée entre le 16 juillet et le 23 août 2018 ait recueilli 7 173 avis défavorables pour 7 183 avis exprimés. Le 1^{er} février, la justice administrative a rejeté le référé du 17 décembre. La décision préfectorale du 22 octobre permettait à Total de réaliser une campagne de cinq forages avant le 1^{er} juin 2019 à la condition que le premier soit probant. Ce qui n'a pas été le cas. Aussi, **le 27 février, le groupe Total a-t-il annoncé la fin de ses opérations de forage exploratoire**. Cela devrait également marquer la fin de l'exploration pétrolière en France. La loi Hulot, adoptée le 19 décembre 2017, interdit en effet l'attribution de tout nouveau permis de recherche d'hydrocarbures, conventionnels ou non, en France.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à *Impact Entreprises*, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
NOM/PRENOM	
FONCTION	
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris
